

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 13 décembre 2021

Date de l'annonce publique : 06/12/2021

Date de la convocation des conseillers : 06/12/2021

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	FLAMMANG, conseillère (excusée).	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
Référence	CC.2021-12-13 - 5.0	
Point de l'ordre du jour	5.0	
Objet	Acte notarié - Echange (parcelles sises à Bivange).	

Le conseil communal,

Vu l'acte n° 18769 du 18 novembre 2021, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à un échange de parcelles de terrain sises à Bivange, rue Johnny Geisen et rue de la Gare, effectué dans un but d'utilité publique, à savoir pour la régularisation de la situation foncière :

- A. Cession par la société Soludec Development de diverses parcelles de terrain sises à Bivange, rue Johnny Geisen et rue de la Gare, inscrites au cadastre de la Commune de Roeser, comme suit :

- section A de Bivange -

- 1) Numéro 272/2311 lieu-dit "rue Johnny Geisen ", place voirie de 12 centiares
- 2) Numéro 277/2315 lieu-dit "rue Johnny Geisen ", place voirie de 17 centiares
- 3) Numéro 270/2305 lieu-dit "rue Johnny Geisen ", place voirie de 7 centiares
- 4) Numéro 270/2933 lieu-dit "rue Johnny Geisen ", place voirie de 4 centiares
- 5) Numéro 271/2934 lieu-dit "rue Johnny Geisen ", place voirie de 16 centiares
- 6) Numéro 270/2920 lieu-dit "rue de la Gare", place voirie de 1 centiare
- 7) Numéro 270/2922 lieu-dit "rue de la Gare", place de voirie de 27 centiares
- 8) Numéro 270/2924 lieu-dit "rue de la Gare", place voirie de 28 centiares
- 9) Numéro 270/2926 lieu-dit "rue de la Gare", place voirie de 19 centiares
- 10) Numéro 270/2928 lieu-dit "rue de la Gare", place voirie de 3 centiares
- 11) Numéro 270/2931 lieu-dit: "rue Léon Maroldt", place voirie de 1 centiare
- 12) Numéro 280/2317 lieu-dit "rue Johnny Geisen ", place voirie de 38 centiares ;

- B. Cession par la Commune de deux places sises à Bivange, rue Johnny Geisen, inscrites au cadastre de la Commune de Roeser comme suit :

- section A de Bivange

- 1) Numéro 270/2308, lieu-dit « rue Johnny Geisen », place, contenant 13 centiares
- 2) Numéro 270/2919. Lieu-dit « rue Johnny Geisen », place, contenant 1 centiare ;

Considérant que l'échange a eu lieu sans soulte. ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 13 décembre 2021

Référence

CC.2021-12-13 - 5.0

Point

5.0

Objet

Acte notarié - Echange (parcelles sises à Bivange).



Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 18769 du 18 novembre 2021, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à un échange de parcelles de terrain sises à Bivange, rue Johnny Geisen et rue de la Gare.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 17 décembre 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,